

Titres sont subdivisés en Sections. Tantôt il a rapporté les paroles mêmes des Canons; tantôt il en a exprimé le sens & la signification en des Regles courtes, vives & énergiques, qu'il a eu soin d'expliquer par des Notes, & par des Observations. Quelquefois, afin d'avoir occasion de mieux éclaircir la matière dont il parle, il y a inséré un grand nombre de questions qu'il a en même-tems eu soin d'expliquer. Quand l'utilité des Lecteurs & le sujet le demandoient, il a rangé les Canons suivant l'ordre Chronologique, ou suivant l'ordre du tems. Quelquefois il a fait une narration historique, dans laquelle il a inséré tout ce qui étoit remarquable pour l'Histoire, pour les Usages, pour les Cérémonies, ou pour la Pratique.

Aux endroits convenables Mr. Gibert a rapporté les Decrets du Concile de Trente. Il a encore enrichi son Corps du Droit Canon, par la citation des Edits & des Ordonnances des Rois de France, de la Pragmatique Sanction, du Concordat, & il n'a point oublié de faire observer les choses qui sont usitées dans ce Royaume conformément aux Libertés de l'Eglise Gallicane.

Mr. Gibert n'ayant rien négligé pour rendre son *Corps du Droit Canon* propre à instruire & à éclairer les Lecteurs, a fait usage des lumières des plus Sçavans Canonistes Espagnols, Italiens, Allemands & François. Il a assez souvent cité la Glose, qui sont, comme on sçait, des Notes reçues & approuvées.

On ne dit pas précisément le nombre de pages que contiendra l'ouvrage; mais par le peu de chose qui reste à imprimer, les Libraires assurent que ces 3. volumes renfermeront ensemble environ 470. feüilles, ou 1880. pages.

Ils se flatter au surplus que le Public sera satisfait